CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E50221** **VALABLE JUSQU'AU** **14/11/2027**

ÉDITÉ LE 18/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/12/1979

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 28/09/2006

Capital : 150 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NICE 79 B 610

Siret : 317 527 885 00030

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 912190900129

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 289942

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 289942

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : REVETEMENTS ET PEINTURE DU MIDI RPM BALLY

Sigle : RPM BALLY

12 CHEMIN DE SAQUIER
PA NICE LINGOSTIERE-12-16
06200 NICE

Téléphone : 04 89 97 59 63 **Fax :**

Portable : 07 68 27 31 60

Responsabilité légale :
GENIN HERVÉ GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet :

E-mail : compta@rpmbally.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 180 346 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	13	29/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/11/2026 08:16

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.